

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-186/PR/MENSUR portant approbation du budget provisionnel du CERD pour l'exercice 2021.

n° 2020-186/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

30 décembre 2020

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro

31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et des Recherches de Djibouti

VU La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VU La Loi n°73/AN/09/6ème L du 03 janvier 2010 portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti

VU La Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisations du CERD

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2014-164/PR/MENSUR portant nomination du Directeur Général du CERD

VU Le Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'I.R.A.H

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des Responsables du CERD

VU L'Arrêté n°2018-099/PR/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'administration du CERD du 03 décembre 2020

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2021 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 830 381 701 DJF. Ce budget est détaillé comme suit

-
- Subvention de l'Etat :820 381 701 DJF– Prestation prévisionnelle
:10 000 000 DJF– TOTAL :830 381 701 DJF

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH